

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Programmes statistiques 2005

	page
INSEE	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages . Division logement.....	2
- Département de la conjoncture . Division des enquêtes de conjoncture	6
- Département de l'industrie et de l'agriculture.....	12
 MINISTERE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION	
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS) - Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services.....	14
 MINISTERE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique - Sous-direction de l'observation statistique de la construction	17
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUIHC)	28

Insee

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division Logement

1. EXPOSE DE SYNTHESE

La prochaine enquête logement aura lieu en 2006. Les travaux préparatoires ont commencé. On envisage une refonte substantielle de certaines parties du questionnaire (Prêts, Travaux, Energie). Il est par ailleurs envisagé de tirer un complément d'échantillon dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), afin d'être en mesure d'apprécier de manière plus fine les conditions de logement des ménages résidant dans les quartiers qui relèvent de la politique de la ville.

L'année 2004 verra le passage de l'Enquête Loyers et Charges en collecte assistée par ordinateur. En 2005, on s'attachera à la refonte de l'indice des loyers.

Après les efforts menés en 2004 pour accroître la notoriété et améliorer la diffusion des indices Notaires - INSEE des prix des logements anciens, on examinera en 2005 la possibilité de conférer le label Notaires - INSEE à des indices de province calculés sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent. La région Rhône-Alpes servira de terrain d'expérimentation.

La mise en place du nouveau recensement de la population et l'utilisation de sources administratives conduiront à rénover la méthode de calcul des séries du parc de logements.

2 - TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2005

Compte tenu des besoins des Comptes Nationaux, la prochaine enquête Logement aura lieu en 2006 : au-delà de cette date, les résultats de l'enquête seraient disponibles trop tardivement pour qu'ils puissent être intégrés à la base 2005 de la comptabilité nationale, dont la diffusion est prévue courant 2008.

L'enquête Logement est l'une des principales enquêtes de l'INSEE par la taille de son échantillon (47 500 logements en 2002). L'objectif de l'enquête est double :

- connaître le parc de logements (nombre de résidences principales, secondaires, occasionnelles, ou vacantes) et son évolution, et ce par filière du compte de logement, c'est à dire par époque de construction, par catégorie (individuel vs collectif), par statut d'occupation, et par tranche de taille d'agglomération ;
- Décrire les conditions de logement des ménages : confort (sanitaire, chauffage, isolation), taille et peuplement, statut d'occupation, dépenses de logement (loyer, charges, remboursements d'emprunts, aides reçues, travaux,...), appréciations sur les conditions de logement, projets résidentiels, mobilité récente, autres logements possédés.

L'enquête Logement est considérée comme la référence par l'ensemble des acteurs du logement. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un large partenariat : le ministère du logement (DGUHC et DAEI), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques sur l'Energie (CEREN) sont demandeurs et participent habituellement au financement. L'enquête logement est l'une des principales sources mobilisées par la DGUHC pour définir et évaluer les politiques du logement, et par la DAEI pour l'établissement du compte satellite du logement. Du côté du CEREN, l'enquête permet d'évaluer la consommation d'énergie dans une perspective de développement durable, sous différents scénarios quant à la composition du parc de logements.

Pour l'enquête 2006, la structure du questionnaire devrait être proche de celle de 2002. Certaines parties du questionnaire seront toute fois revues de manière substantielle : ce pourrait être le cas notamment des parties « Travaux », « Prêts », et « Energies ». L'objectif recherché sera de simplifier le questionnaire autant que possible, tout en s'attachant à repérer avec précision les dispositifs de politique du logement.

Outre les organismes déjà cités, l'exploitation de l'enquête intéresse d'autres acteurs : l'Union des HLM, l'Agence Nationale pour l'Information sur le logement (ANIL), l'Observatoire de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale... Il est d'ailleurs envisagé - sous réserve d'obtenir les financements nécessaires - de tirer un complément d'échantillon dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), afin d'être en mesure d'apprécier de manière plus fine les conditions de logement des ménages résidant dans les quartiers qui relèvent de la Politique de la Ville.

Les années 2004 et 2005 sont consacrées à la préparation de l'enquête. En 2005 auront lieu notamment le tirage de l'échantillon et la réalisation sur le terrain des tests du questionnaire informatisé.

3 - OPERATIONS REPETITIVES

1. Enquête loyers et charges, et indice des loyers

La division logement réalise tous les trois mois l'enquête Loyers et Charges, sur un échantillon de 8 000 ménages locataires. Les données collectées permettent le calcul de l'indice trimestriel des loyers, qui est intégré à l'indice des prix à la consommation, dont il constitue le principal poste (6 %).

L'enquête Loyers et Charges est à ce jour la dernière enquête de l'INSEE auprès de ménages ne bénéficiant pas de collecte assistée par ordinateur (capi). La capisation de l'enquête est en cours, et devrait aboutir dans le courant de l'année 2004 : le basculement dans la version capisée est prévu à l'occasion de l'enquête de juillet 2004 pour les DR du Nord-Pas-de Calais et de Picardie, et à l'occasion de l'enquête d'octobre 2004 pour toutes les autres DR.

Une fois la capisation de l'enquête achevée, il sera nécessaire, dans le cadre d'un nouveau projet, de se pencher sur la méthodologie de calcul de l'indice des loyers. L'actuel indice des loyers est un indice de type « Laspeyres stratifié ». La stratification qui fait appel aux critères de confort sanitaire et de secteur locatif, est quelque peu datée : certaines strates ont aujourd'hui un effectif très réduit, puisque 97,5 % des logements disposent du confort sanitaire de base (eau courante + wc + baignoire ou douche) et qu'il ne reste plus que 250 000 logements régis par la Loi de 1948. Ces faibles effectifs ont pour effet de fragiliser l'indice.

La refonte de l'indice aura lieu en 2005 (le dossier d'expression des besoins sera transmis en fin d'année 2004 ou en début d'année 2005). La refonte sera l'occasion de passer à un indice hédonique, sur le modèle des indices Notaires-INSEE de prix des logements anciens. Elle ne devrait pas conduire à revoir le questionnaire de manière substantielle, l'enquête actuelle comprenant déjà la majeure partie (pour ne pas dire la totalité) des renseignements utiles à l'estimation et à l'utilisation d'un modèle hédonique. La refonte de l'indice pourrait être aussi l'occasion d'introduire un calage sur marges : un tel calage, qui n'était pas réalisé jusqu'à présent, devrait en principe avoir pour effet d'améliorer la précision de l'indice.

2. Compte satellite du logement

Les séries physiques du parc de logements, en stocks et en flux, sont élaborées une fois par an pour le compte satellite du logement. Elles incorporent comme information principale les séries du nombre de logements achevés fournies par le ministère de l'équipement (SITADEL). La méthode en usage est la suivante : pour chaque strate (les critères de stratification sont le type d'habitat, la catégorie de logement, le statut d'occupation, la tranche d'unité urbaine, etc...), on obtient le stock de l'année n en ajoutant au stock $n - 1$ la somme algébrique des flux qui affectent le parc de logements (constructions, destructions, fusions, éclatements, désaffectations, réaffectations). La construction neuve est estimée à partir des données SITADEL du ministère de l'équipement, les autres flux sont obtenus en appliquant au stock $n - 1$ un coefficient (probabilité de transition) qui a été étalonné à partir de diverses

sources (et dont on suppose la stabilité au cours du temps).

A terme, le nouveau recensement de la population apportera chaque année de l'information fraîche sur un échantillon représentatif de logements. Au sein du groupe de travail sur les utilisations nationales du nouveau recensement, la Division Logement a amorcé une réflexion sur l'articulation entre les séries issues du nouveau recensement et les séries du compte satellite du logement. Dans ses grandes lignes, la solution envisagée est la suivante : pour la confection des séries du compte satellite du logement, les concepts resteront pour l'essentiel ceux du recensement. Chaque année, les résultats détaillés du nouveau recensement permettront un recalage des chiffres n-3 du compte satellite, les chiffres n-2 et n-1 étant calculés selon la méthode habituelle.

En attendant, en 2004 et en 2005, des travaux méthodologiques seront entrepris pour tenter d'améliorer la qualité des séries. Deux pistes seront exploitées à cette fin : prendre en compte des informations d'origine administrative d'une part, (fichiers EDF ou fichiers fiscaux par exemple), et d'autre part opérer un rapprochement avec les estimations de population réalisées par le Département de la Démographie.

4 - ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Sans objet.

5 - ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2005

I- Aspects régionaux et locaux

Les notaires et l'INSEE calculent tous les trois mois des indices de prix des logements anciens vendus libres, à partir des données collectées par les notaires. L'INSEE coordonne les réflexions méthodologiques autour de ces indices, qui couvrent désormais la totalité de la France métropolitaine. Après les efforts menés en 2004 pour assurer une diffusion plus efficace de ces indices (par la mise en place d'un Infos-rapides trimestriel et d'un INSEE Première annuel), on examinera en liaison avec le conseil scientifique la possibilité de conférer le label Notaires-INSEE à des indices calculés en province sur un découpage géographique plus fin que celui retenu jusqu'à présent. La région Rhône-Alpes servira en l'occurrence de terrain d'expérimentation. L'objectif serait de disposer d'indices fiables au niveau régional, voire au niveau départemental, pour les maisons d'une part et pour les appartements d'autres part.

Plusieurs régions (une petite dizaine à ce jour) ont exprimé le souhait de voir se réaliser en 2006 une extension régionale de l'enquête logement. La division Logement apporte aux DR concernées son concours dans le montage de ces opérations.

II- Aspects environnement

Le questionnaire de l'enquête logement comprendra comme en 2002 une partie «Energie » substantielle. Les ménages seront également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

III- Aspects européens

L'enquête Logement 2006 intégrera le nouveau tronc commun des enquêtes ménages. La refonte du tronc commun répond notamment aux préoccupations d'EUROSTAT de définir les ménages de manière homogène d'un pays à l'autre.

6 - LISTE DES PUBLICATIONS

BESSIERE Sabine : « La proportion de logements vacants la plus faible depuis trente ans », *Insee-Première*, n°880 ;

JACQUOT Alain : « De plus en plus de maisons individuelles », *INSEE-Première*, n°885 ;

DAUBRESSE Marion : « La reprise de l'accèsion à la propriété », *INSEE-Première*, n°913 ;

DRIANT Jean-Claude et Christelle RIEG : « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *INSEE-Première*, n°950 ;

DEKNEUDT Joel, Alain JACQUOT et Bénédicte MACRAKIS : « Projections de ménages pour la France métropolitaine, ses régions et ses départements », *INSEE-Résultats, Société*, n°19 ;

LINCOT Liliane et Christelle RIEG : « Les conditions de logement des ménages en 2002 », *INSEE-Résultats, Société*, n°20 ;

JACQUOT Alain : « Vieillesse de la population et demande de logements », *L'Observateur de l'Immobilier*, n°56-57 ;

DRIANT Jean-Claude et Christelle RIEG : « Les conditions de logement des ménages pauvres - une approche statistique », INSEE, Document de travail n°F0703 ;

MARQUIER Rémy : « Imputation de loyers fictifs aux propriétaires occupants : Quel impact sur les contours de la population pauvre ? », INSEE, Document de travail n°F0309.

7 - SUIVI DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Formation « Urbanisme, équipement, logement », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête Logement	Division logement de l'Insee	En 2006	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun.	En cours
Séries de stocks et de flux du parc de logements	Division logement de l'Insee	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour la prise en compte de fichiers administratifs et du recensement rénové de la population.	En cours
Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SES	Poursuite des travaux engagés, objectif 2005	Mise en place d'une réforme méthodologique	
Prise en compte du changement de nomenclature	SES et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales	

Insee

Direction des études et synthèses économiques
 Département de la conjoncture
 Division des enquêtes de conjoncture

1. Introduction : exposé de synthèse

La division des enquêtes de conjoncture réalise une dizaine d'enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de différents secteurs. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. De ce fait, la majorité de leurs évolutions sont induites par des demandes de la Commission européenne. Certaines de ces demandes sont soumises dans des délais courts (5 mois à 1 an), de sorte que toutes celles qui devront être traitées en 2005 ne sont pas encore connues. Les dossiers suivants reflètent ce à quoi on peut s'attendre à l'horizon d'un an environ compte tenu des discussions et réflexions en cours à Bruxelles.

- La Commission européenne a édité les nouveaux questionnaires harmonisés des enquêtes de conjoncture fin décembre 2002 et a demandé à ce que les instituts nationaux alignent parfaitement leurs questionnaires sur ceux-ci à très brève échéance. L'Insee a mis en production les évolutions demandées en janvier 2004. Une seule enquête harmonisée a été exclue de ce processus : l'enquête Investissement, dont le questionnaire, plus complexe, demandait plus ample réflexion. La Commission pourrait faire une demande d'harmonisation accrue des questionnaires de cette enquête dans les prochaines années.

- L'extension programmée de longue date de l'enquête Services demeure d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir et de dossiers à traiter ont évolué. L'extension au secteur des transports routiers de l'enquête Services pourrait être étudiée courant 2005, si aucune autre demande plus prioritaire n'est exprimée par la Commission sur cette enquête d'ici la fin 2004.

- Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement avec l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts nationaux dans une direction plus nettement méthodologique que par le passé. Dans ce domaine, l'OCDE et la Commission comptent élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique. La division des enquêtes de conjoncture devrait participer activement aux réflexions conduisant à l'élaboration de ces guides.

- En outre, la Commission et l'OCDE ont annoncé leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre l'harmonisation de ces enquêtes à toutes les zones hors Europe. Des demandes pourraient être induites de cet élargissement du champ de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture.

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture poursuit sa démarche « qualité ». Celle-ci s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire contraint. La division aborde cette situation avec le souci de préserver la qualité de ses enquêtes, notamment en recourant aux nouvelles technologies. Ainsi, la division prépare l'extension progressive (en 2005 et 2006) du site de collecte et de retour d'information par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, après avoir ouvert (début 2004) une première version du site aux entreprises interrogées à l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros. Des services plus performants (aides à la réponse, retours d'information) iront de pair avec l'extension du site. La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation de quatre enquêtes de conjoncture¹ à compter de janvier 2004, suite à leur examen au comité du label le 19 juin 2003.

¹ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, les services, ainsi que de l'enquête investissement dans l'industrie.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2005.

2.2 Autres travaux nouveaux ou renouvelés pour 2005

La division des enquêtes de conjoncture a procédé début janvier 2004 à la mise en production des évolutions des questionnaires de quatre de ses enquêtes à la demande de la Commission européenne. Il est possible que la Commission émette une demande d'harmonisation accrue du questionnaire de l'enquête Investissement à court moyen terme. Aucune demande officielle n'est encore parvenue de la Commission à cet égard. Cependant, une réflexion est en cours à Bruxelles à ce sujet qui pourrait déboucher sur des demandes à cet égard courant 2005 ou au delà.

D'autres **demandes européennes** demeurent d'actualité, dont l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête Services². Cependant, les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué (suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe, à la prise en compte d'études réalisées par des instituts producteurs de divers pays et à l'expression par les instituts producteurs de difficultés récurrentes face à certains projets d'extensions sectorielles). Les conclusions d'une étude en cours pour décider du bien fondé de l'extension de l'enquête Services au secteur des assurances (dont la conjoncture serait très spécifique si l'on en croit l'expérience suisse) n'ont pas encore été communiquées par la Commission. L'extension aux secteurs financiers pourrait quant à elle ne plus être d'actualité : la réflexion actuelle de la Commission à cet égard s'oriente vers la création d'une enquête spécifique effectuée au niveau européen, en raison de la forte concentration de ces secteurs. En revanche, l'extension au secteur des transports routiers reste à mettre en place dans les années qui viennent³.

Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement à l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés : les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisés. Dans tous ces domaines, l'OCDE et la Commission envisagent à tout le moins d'élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique en la matière. La division des enquêtes de conjoncture pourrait participer à des groupes de travail sur ces thèmes co-organisés par la CE et l'OCDE à partir de 2004 - 2005. Outre ces dossiers méthodologiques, la Commission et l'OCDE ont annoncé officiellement leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre cette harmonisation à toutes les zones hors Europe. Là encore, la division des enquêtes de conjoncture s'attend à des demandes jointes de ces deux organismes à relativement brève échéance.

Au niveau national, la première étape du projet de **collecte et de retour d'information par Internet**, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE⁴, a été mise en production fin 2003. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge

² Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».

³ Le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises, transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). Une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Ces éléments suggèrent une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, à discuter avec ce dernier.

⁴ NB : les projets Conjoncture Internet, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites, ainsi que des liens croisés entre ces derniers.

statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat⁵). Depuis mars 2004, il est offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur⁶ (auparavant le site a été ouvert, pour l'enquête de janvier 2004, à un sous-échantillon de 500 entreprises testeuses du secteur). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale⁷. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée à compter de la mi 2004 avec un objectif de lancement à la fin 2005 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes).

Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture puis l'extension du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). En outre, la collecte et le retour d'information par Internet apparaît désormais comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture continue sa **démarche « qualité »** (construction d'indicateurs de qualité plus précis destinés à être suivis en production - taux de réponse calculés selon divers critères, indicateurs de précision fins, suivi des comportements de réponse / non réponse). Cette batterie d'indicateurs sera d'autant plus cruciale à suivre au mois le mois dans le cadre de l'étude des conséquences du passage au statut obligatoire de quatre enquêtes de conjoncture à compter de janvier 2004⁸. En outre, elle sera utile pour évaluer l'impact éventuel du mode de collecte (papier ou Internet) sur les comportements de réponse des entreprises.

Enfin, la division prépare les opérations nécessaires à l'intégration du toilettage de la NAF (premier semestre 2004). D'autres **évolutions de nomenclatures** devront être mises en œuvre dans les prochaines années, selon les décisions prises au niveau national, européen et international.

⁵ Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également : au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises, « [parmi [es entreprises répondant par internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

⁶ Le choix de débiter par l'enquête Commerce de gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée. Nous suivons ainsi une recommandation du Sessi, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : « L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre ».

⁷ Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à environ 40 % actuellement. Sources : document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises et La Lettre du SSE n°55, 4^e trimestre 2003, page 11, « La collecte par Internet », compte rendu du comité SSE plénier du 15 septembre 2003.

⁸ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, les services, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile, ainsi que de l'enquête Investissement.

3. Opérations répétitives

En 2005, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTF en collaboration avec l'Insee)	2000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 entreprises (depuis extension à la pharmacie et à la réparation auto.)	Oui	Oui
Bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4500 entreprises (avant extension)	Oui	Oui

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'en janvier 2004, par exemple, elle a supprimé une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via internet répond à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet inclut l'offre de meilleurs services aux entrepreneurs (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

5. Aspects particuliers du programme 2005

- **Aspects régionaux et locaux**

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

- **Aspects environnement**

Sans objet.

- **Aspects européens**

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne. Des résultats de ces enquêtes agrégés par secteurs sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières, DG-Ecfin). Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la mise à disposition de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie⁹.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Industrie du bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête Commerce de gros puis, progressivement, pour l'ensemble des enquêtes de la division) et du Portail entreprises (mis en production en même temps par la DSE) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie l'accès.

⁹ Exemples de publications : « Conjonctures sectorielles et prévision à court terme de l'activité : l'apport de l'enquête de conjoncture dans les services », par F. Bouton et H. Erkel-Rousse, *Economie et Statistique* n°359-360, 2000 (publié en avril 2003, au sein d'un numéro spécial « analyse conjoncturelle » dont la plupart des contributions mobilisent des résultats des enquêtes de conjoncture de la division) ; « Analyse factorielle dynamique : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie », par C. Doz et F. Lenglart, *Annales d'Economie et Statistique* n°54, 1999 ; « Measuring the probability of a business cycle turning point by using a multivariate qualitative hidden Markov model », par S. Grégoir et F. Lenglart, *Journal of Forecasting*, n°19, 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes.	Division des enquêtes de conjoncture.	Harmonisation des questionnaires de 4 enquêtes : fait (janvier 2004). Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : en cours de finition. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission européenne - CE).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros : fait (début 2004).	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Achèvement en cours de la traduction des deux premiers volumes d'Insee méthodes. Rédaction en cours des deux volumes suivants.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu. Réécriture : projet, démarrage après l'achèvement du projet collecte et retours par Internet.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

Insee

Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction.

L'indice du coût de la construction fait à présent l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Les travaux tirés des conclusions de la une mission d'étude sur l'élaboration de l'indice, présentées à la formation et approuvées lors de sa réunion de 2002, se poursuivront conjointement à l'INSEE et au Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ils portent sur la totalité des travaux qui concourent à son élaboration : enquête sur le prix de revient des logements neufs (EPRLN), méthodologie des métrages, qualité du bordereau général d'évaluation des travaux neufs (BGETN).

La réflexion sur l'indexation des loyers d'habitation, à l'issue de la saisine de la commission nationale de concertation par le ministre de l'équipement, des transports et du logement en 2002, n'a pas jusqu'à présent débouché sur des décisions. Il importe de souligner que quelque en soit la conclusion, la disponibilité de l'indice des prix de la construction neuve que constitue l'ICC reste indispensable pour le suivi de ce secteur, au même titre que les indices de prix de vente industriels et les indices de prix agricoles dans leurs domaines respectifs. Le projet de règlement modificatif du règlement européen de 1998 sur les statistiques court terme (règlement STS), approuvé par le comité du programme statistique en septembre 2003 et qui devrait être adopté par le Conseil et le Parlement au cours de 2004, prévoit d'inclure un indice des prix à la production de la construction.

2 - Travaux nouveaux pour 2005

En attendant la prise en compte dans le système intermédiaire d'entreprises (SIE) des données disponibles sur les immobilisations par nature fournies par la liasse fiscale, les exploitations ad hoc de la source SUSE seront poursuivies. Elles permettent une comparaison entre deux sources indépendantes de l'évaluation de la FBCF des entreprises en bâtiment. En 2004 sera élaboré le SIE relatif à 2002 (SIE définitif). Cette année sera chiffrée en base 2000. Ce sera la deuxième campagne courante dans cette base.

En ce qui concerne l'indice du coût de la construction, la mise en œuvre de nouvelles méthodes pour le suivi du prix de certaines maisons individuelles standardisées entrera dans sa phase opérationnelle. Si l'année 2004 sera consacrée à la mise au point théorique des méthodes et aux tests, en 2005, l'essentiel des travaux seront consacrés à la mise en place de l'échantillon d'entreprises concernées et aux premiers relevés de prix. L'objectif est de publier avec la nouvelle méthode en 2006. Mais ceci nécessite d'avoir un minimum de recul sur l'impact de ce changement de méthode et donc au moins une année de double dispositif.

3 - Opérations répétitives

I - Comptes nationaux

En 2005, le début de l'année sera consacré à la première « campagne courante » en base 2000 avec l'achèvement du compte semi-définitif 2003 et du compte provisoire 2004. Ces deux opérations seront pour partie nouvelles : les méthodes de la base 2000 sont différentes de celles de la base 95. la deuxième partie de l'année portera sur des opérations réellement répétitives : SIE 2003 puis compte définitif 2003 et début des travaux du compte semi-définitif 2004. la publication de ces comptes aura lieu en avril 2006 avec le compte provisoire 2005.

II - L'indice du coût de la construction

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés (type d'habitat - région) seront calculés.

6 - Publications

Paru en 2004 :

INSEE Première n° 981 : La construction reprend en 2003 L'investissement public reprend

A paraître en 2005 :

Diagnostique général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première) et les matériaux de construction (diagnostics industriels)

L'indice du coût de la construction est publié dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

MINISTERE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)

. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

I- EXPOSE DE SYNTHESE

La Sous direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la nouvelle Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (DECas). Pour ce qui concerne la construction, son rôle statistique porte essentiellement sur les entreprises artisanales, c'est à dire sur les « très petites entreprises » du bâtiment (moins de 20 salariés).

La Sous direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene de l'artisanat (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services. L'APCM édite un Cederom de cette exploitation (l'INSEE est propriétaire des données, la DECas de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est, pour l'instant, assurée par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés. Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'INSEE qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECas ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

2- TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2005

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction. Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous direction, qui permet une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux, menés en collaboration avec la DAEI, s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité.

3- OPERATIONS REPETITIVES

- Répertoire Sirene de l'artisanat (RSA)
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DEcas
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4- ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Cette rubrique ne concerne pas la sous direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5- ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2005

I- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DEcas vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Par ailleurs, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat.

II- Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

III- Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. L'accès aux données devra être organisé avec EUROSTAT. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagés.

6- LISTE DES PUBLICATIONS (2004- 2005)

Chiffres clés de l'artisanat (annuel)

Chiffres clefs des PME (publication tous les deux ans, années paires)

Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans, années impaires)

Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)

Publications sur l'artisanat (4 pages) selon différents thèmes

7- SUIVI DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économique et statistique (SES) de la DAEI, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Les opérations de collecte d'informations statistiques conduites par le SES combinent à la fois des enquêtes sur l'activité des entreprises du secteur, entreprises de construction ou de promotion immobilière, l'élaboration d'indices de prix, ainsi que l'exploitation statistique de sources de nature administrative.

Les travaux de synthèse, outre ceux qui se situent directement en aval des opérations statistiques, concernent notamment l'élaboration du compte satellite du logement, les réseaux d'informations économiques et sociales localisées et les analyses à partir des fichiers fiscaux.

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2005, les priorités de la sous-direction seront données à la qualité de diffusion des résultats de nos enquêtes et la publication d'analyses et de synthèses. Les efforts visant à améliorer les délais de production et de diffusion à qualité maîtrisée seront poursuivis, de même que l'élargissement de la mise à disposition sur internet. Pour l'ensemble des travaux de production statistique, l'effort de fiabilisation sera poursuivi. Les réflexions méthodologiques entreprises pour les indices de prix seront prolongées par des études détaillées, notamment s'agissant de l'indice du coût de la construction (ICC).

La satisfaction des multiples demandes d'informations statistiques sur la construction neuve devra s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût.

S'agissant du parc locatif social, l'objectif sera de concevoir un véritable système d'information à partir des opérations EPLS, OPS SLS et inventaire du parc réalisé dans le cadre de la loi « solidarité et renouvellement urbains », en partenariat avec la DGUHC. Ce projet pourrait être accompagné d'évolutions sur les plans législatifs et réglementaires. L'objectif poursuivi est de simplifier le dispositif, pour une meilleure efficacité et un allègement de la charge d'enquête pour les organismes gestionnaires.

Pour 2005, l'objectif ambitieux d'obtention et de diffusion des premiers résultats de l'enquête sur l'investissement en BTP des collectivités locales (Colloc) est maintenu. La rénovation importante réalisée en 2002 et 2003 devrait avoir été consolidée en 2004. La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique permettra de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

Pour la commercialisation des logements neufs, la demande des utilisateurs de disposer de données plus finement localisées passe par une évolution des modalités de mise en œuvre des règles du secret statistique. Un projet a été élaboré en concertation avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC). Il sera soumis au Cnis en 2004 (Comité du label et du secret statistique). La mise en œuvre devrait être effective en 2005. Pour le suivi du marché de l'ancien, une première

expression des besoins a été adressée à la direction générale des impôts pour reconstruire une production statistique basée sur l'acte notarié et permettant une analyse fine du marché. Les travaux se poursuivront en 2005.

Dans le domaine des entreprises de construction, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris en matière de suivi de la qualité de l'enquête annuelle et de préserver - voire d'améliorer encore - les résultats déjà obtenus en termes de délais de diffusion. Les premières expériences de publication de résultats provisoires seront consolidées et si possible enrichies. Si les moyens le permettent, le retour d'information vers les entreprises sera différencié selon la classe NAF d'activité.

Le calendrier de publication annoncé à l'avance pour l'indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements sera passé en routine. La consolidation des opérations de collecte, grâce à l'obtention en 2003 du statut d'enquête obligatoire, permettra d'améliorer la précision et la fiabilité de l'indice, tout en assurant une rotation plus rapide de l'échantillon des entreprises du panel.

Des orientations retenues à l'issue de la mission réalisée sur la méthodologie de l'ICC, celle consistant à traiter avec une méthode spécifique le champ de la maison individuelle sous contrat aura fait l'objet d'une expérimentation qui, si elle est concluante, permettra la publication d'un indice partiellement rénové au début de l'année 2006.

Pour les travaux liés à la commission des comptes du logement, la priorité sera donnée à l'amélioration des délais de production et de diffusion des résultats. Une première estimation des loyers sera présentée au printemps de l'année n+1. La présentation d'une première évaluation des dépenses courantes et d'une partie des aides à l'automne n+1 sera poursuivie et enrichie. Des expertises destinées à enrichir ou à préciser les évaluations seront entreprises (impayés de loyers, locaux d'hébergement, analyse de la rentabilité de la gestion locative, actualisation des dires d'experts). La coordination du chiffrage du compte avec celui de la comptabilité nationale sera renforcée. Parallèlement, des études seront menées en partenariat sur des thèmes connexes au domaine du logement.

La mobilisation des données issues des caisses d'allocations familiales ainsi que des données fiscales et foncières sera poursuivie. Elles constituent des sources d'information très riches pour le suivi et l'évaluation des politiques locales de l'habitat. La nouvelle base de données Géokit 2, utilisée par les réseaux d'informations économiques et sociales localisées, sera enrichie notamment avec des informations en provenance du Scees (recensement de l'agriculture) et de l'Ifen.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles

Deux enquêtes véritablement nouvelles sont programmées. L'enquête inter-services sur la gestion de l'immatériel et l'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment. On rappelle qu'en 2004, alors que l'on met à nouveau en œuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises, on renouvellera l'enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise sur le thème de l'entretien-amélioration du bâtiment, comme celle réalisée en 2000 sur l'exercice 1999. Le questionnaire pourra être très légèrement revu pour tenir compte plus précisément des besoins de l'indice IPEA, mais il ne s'agira pas d'une nouvelle enquête. Elle permettra notamment d'actualiser la pondération des familles de travaux de l'IPEA.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Le suivi du parc locatif social**

La clarification du positionnement de l'enquête PLS dans l'ensemble des dispositifs de recueil d'informations sur le logement social est indispensable. La coordination avec OPS, SLS, SRU déjà entamée doit se poursuivre au risque dans le cas contraire, d'une dégradation des délais et de la qualité des données. Les bailleurs sont en effet sollicités par de multiples canaux, à des dates différentes et sur des champs différents. Une harmonisation la plus poussée possible serait bénéfique à la fois pour les enquêtés mais aussi pour les différents services du ministère qui gagneraient en cohérence, en délais, en comparabilité et en complémentarité des informations. Des économies de gestion et de traitement pourraient être obtenues par rapprochement des différentes enquêtes. La mise en place d'un référentiel commun (identifiant des bailleurs, unités statistiques, champs, concepts, nomenclatures, etc.) est un préalable à cette intégration.

La maîtrise d'ouvrage du projet est partagée entre la DGUHC et le SES. Un comité de pilotage a été mis en place. Des représentants des organismes bailleurs de logements sociaux sont membres de ce comité de pilotage. La durée du projet est évaluée à 2 années pour une mise en place du nouveau dispositif de recueil de données début 2007, l'année 2005 étant consacrée à l'analyse détaillée et 2006 aux développements.

Avec cette simplification, les rôles respectifs des DRE et des DDE doivent être réexaminés. Les DRE assumeront l'essentiel de la collecte effectuée auprès des bailleurs. Les DDE conserveront leur mission de gestion de l'inventaire SRU. Sur le plan réglementaire, ce projet pourrait entraîner une modification des textes en vigueur.

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Pour le suivi des mutations de logements anciens, la concertation a repris avec les services concernés de la Direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, dans le cadre des projets d'informatisation conduits par la DGI (bases de données FIDJI des conservations des hypothèques et création d'une Base nationale de données patrimoniales). Il s'agit de définir un sous-produit statistique à partir de bases de données exhaustives des actes de mutation.

Afin de produire une statistique très attendue sur les mutations de biens immobiliers (logements, locaux non résidentiels et terrains), des contacts ont été pris avec la sous-direction des affaires foncières et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (**BNDP**) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'idée est de concevoir des extractions permettant de disposer de statistiques sur les marchés immobiliers à partir des extraits d'actes notariés (nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis). Des derniers contacts pris avec les responsables du projet BNDP, il apparaît que, si l'alimentation de la base de données est bien opérationnelle dès 2004, son organisation en info-centre n'est pas pour le moment programmée. Nous souhaitons que soit néanmoins étudiée la possibilité de réaliser des extractions sur un rythme qui pourrait être annuel, pour répondre à cette demande d'informations cruciales et actuellement manquantes. A cet effet, une note a été adressée au directeur général des impôts.

- **L'indice du coût de la construction (ICC)**

Un calendrier de mise en œuvre progressive des propositions retenues à l'issue de la mission exploratoire sur l'avenir de la méthodologie de l'ICC a été précisé au début de cette année 2004. Compte tenu du contexte budgétaire très difficile, il est décidé de réaliser une première étape qui devrait aboutir en fin d'année 2005. Elle consistera en un traitement spécifique de la maison individuelle ou au moins de sa partie « constructions standardisées », selon une méthode proche de celle de l'indice des prix de ventes industriels (IPVI). Pour les autres types de construction et pour cette première étape, on conserverait une méthode inchangée. Les moyens dégagés ainsi par la diminution du champ faisant l'objet de métrés pourraient être consacrés à l'actualisation nécessaire du bordereau général d'évaluation (BGE).

Le traitement selon une méthode spécifique du champ de la maison individuelle suppose dans un premier temps de réaliser des tests auprès de quelques entreprises. L'échantillon réel serait mis en place en 2005. Une simulation de l'impact de ce nouveau traitement sur l'indice ICC d'ensemble devra

également être réalisée. Les moyens humains, logistiques et budgétaires nécessaires pour le passage en production devront également être évalués en 2005.

En 2006, alors qu'on publiera un nouvel indice ICC agrégation de deux sous-indices, l'actualisation du bordereau général d'évaluation (BGE) pourrait être mise en chantier, pilotée par le ministère de l'équipement. Cette opération lourde et coûteuse est nécessaire pour améliorer la qualité du traitement du champ hors maisons individuelles standardisées. Elle devrait pouvoir être financée au moment où on aura réduit significativement la part de l'échantillon relevant du traitement par les métresseurs.

3. Opérations répétitives

3.1 Le suivi de la construction neuve de logements et de locaux

En 2005, l'effort du ministère de l'équipement portera prioritairement sur l'exhaustivité, la qualité et les délais de prise en compte des informations. Ceci passe, en priorité, par la réalisation d'un outil de suivi de l'alimentation des points d'instruction. En effet l'article 67 de la loi sur les responsabilités et libertés locales supprime la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisations de construire, ce qui conduira à une augmentation des points d'instruction des bases de données régionales. Chaque DRE doit également assurer une formation et une sensibilisation des communes instructrices et des DDE. La validation des nouveaux logiciels d'instruction des permis de construire créés par les sociétés éditrices est également très importante pour préserver la qualité des données. Une procédure d'agrément pourrait être mise en œuvre. L'évolution forte qui se dessine vers une mission d'instruction des permis de construire davantage confiée aux communes ou à leurs EPCI nécessitera un effort accru d'information et de formation de leurs personnels, pour préserver la qualité de l'alimentation des bases de données régionales.

S'agissant de la diffusion, une analyse sera réalisée, pour aboutir à une mise à disposition plus large de l'information sur support électronique et permettre ainsi une diffusion plus satisfaisante des résultats. Le modèle permettant d'estimer des données en dates réelles à partir de données en dates de prise en compte ne sera remis en chantier que si les moyens nécessaires sont dégagés.

En 2005, il est envisagé de mettre en place de nouveaux formulaires de permis de construire. Cela conduira à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système Sitadel. L'objectif du service économique et statistique est de préserver la qualité du recueil des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve, voire de l'enrichir sur certains points (recours à un architecte, changement de destination des locaux, etc.).

3.2 L'observation des marchés de l'immobilier et du parc

- Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

Le programme de travail de 2004-2005 prévoit une évolution du dispositif informatique, en utilisant la nouvelle architecture centralisée préconisée par le ministère. Aucune modification majeure des procédures de collecte et d'exploitation des résultats n'est envisagée en 2004 pour l'enquête sur la commercialisation des logements neufs. Néanmoins, le questionnaire sera amélioré et l'application informatique sera revue pour permettre une meilleure couverture fonctionnelle. Les séries homogènes sont maintenant suffisamment longues (depuis 1992) pour envisager une désaisonnalisation qui permettra un enrichissement des analyses conjoncturelles.

Par ailleurs, un élargissement des possibilités de diffusion des résultats a été examiné avec la fédération nationale des promoteurs constructeurs, en conformité avec les règles du secret statistique, dans l'esprit des propositions émises par le groupe de travail du CNIS (Proposition C3 : *étendre la possibilité de permettre la diffusion de certaines variables des enquêtes statistiques auprès d'entreprises spécifiques*). Cela nous conduira à soumettre au comité du secret une proposition d'assouplissement des règles, élaborée conjointement avec la fédération professionnelle concernée. Le dispositif pourrait être opérationnel dès 2005.

- Enquête sur les extraits d'actes de mutations (Existan)

Les deux dernières enquêtes, portant sur les actes signés en 1999 et en 2000 se sont déroulées selon

des procédures identiques aux précédentes. Cependant, la constitution de la base d'enquête - ensemble des extraits d'actes de mutation – s'est révélée de plus en plus difficile, ce qui a rendu nécessaire l'ajout d'une étape ultime de redressement des résultats, à partir de l'assiette reconstituée par département des droits de mutation perçus. Une difficulté supplémentaire provient du fait que l'harmonisation des taux de droits de mutation rend impossible l'évaluation de l'assiette propre aux mutations des seuls logements à partir de l'année 2000. Compte tenu de ces difficultés, la décision a été prise en 2002 de ne plus considérer Existan comme une enquête nationale. Seules cinq régions ont poursuivi l'opération sur l'exercice 2003. En 2004, comme en 2003, l'assistance statistique et informatique aux régions réalisant l'enquête sera néanmoins assurée. La réflexion sur l'avenir du dispositif d'observation des mutations sera poursuivie, comme évoquée dans le point 2.2 ci-dessus.

- **Projet d'enquête sur le prix des terrains à bâtir**

Une enquête sur le prix des terrains à bâtir est actuellement réalisée dans quatre régions métropolitaines. Il s'agit de la reconduction d'une opération qui faisait partie du programme national jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Compte tenu des besoins exprimés, une enquête nationale pourrait être envisagée. Elle pourrait se limiter aux maisons individuelles construites dans des aires urbaines. Une étude de faisabilité devrait être réalisée en 2005, pour évaluer les moyens humains et budgétaires nécessaires.

- **Parc locatif social et suivi des aides à la pierre**

Les évolutions des différentes aides à la pierre nécessitent de revoir le dispositif statistique permettant leur suivi. Les réflexions se sont poursuivies en 2003 et 2004 avec la DGUHC pour mettre en place des modules d'extraction de statistiques à partir de Galion, nouvel outil de gestion des aides. Certains modules ont été implantés au cours de l'année 2003 dans les directions départementales de l'équipement. Le module d'exploitation des données devrait être disponible en 2004. Mais la mise en œuvre des futures mesures de décentralisation (conventionnement au niveau de la région) devrait conduire à une grande variété de situations régionales et donc à une complexification du dispositif de collecte des informations statistiques.

- **Traitement du fichier des abonnés EDF**

En 2005, le dispositif mis en place fin 1997 sera maintenu sans changement. Un bilan de l'utilisation, au cours de ces années, de ce fichier comme base de lancement d'enquêtes, devra être établi, afin d'en tirer des enseignements pour de futures évolutions.

3.3 Les statistiques sur les entreprises de construction

- **L'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction**

En 2005, l'enquête sera lancée sur l'exercice 2004. Les réflexions se sont poursuivies sur une nouvelle organisation et une diversification du mode de diffusion des résultats de l'enquête ("SES - Infos rapides", Résultats détaillés sur Internet).

En 2004, alors qu'on met à nouveau en œuvre la stratégie « petites entreprises », on réalisera pour la deuxième fois l'enquête associée sur le thème de l'entretien-amélioration. Elle permettra notamment de « rebaser » les pondérations de l'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration du logement (IPEA). En 2005, l'enquête sur les déchets issus de l'activité de démolition sera réalisée, elle ne concernera que les entreprises exerçant cette activité.

- **Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)**

La publication de l'Indice des prix de l'entretien-amélioration de logements se fait maintenant selon un calendrier régulier, en fin de trimestre suivant le trimestre concerné. L'obtention en 2003 du caractère obligatoire pour cette enquête permet d'en consolider la collecte et d'en améliorer la précision de ses résultats. Des taux de réponse en nette amélioration permettent de progresser vers un renouvellement plus fréquent des entreprises du panel ; l'objectif étant de passer d'un renouvellement annuel par cinquième à un renouvellement par tiers. Avec la disponibilité des résultats de l'enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiments lancée fin 2004, un « rebasement » de l'IPEA est envisagé d'ici la fin de l'année 2005. Nous suivrons ainsi les recommandations européennes, en publiant un indice base 100 au premier trimestre 2005.

- Enquête sur le coût de la construction neuve et sur le prix de revient des logements neufs
Dans l'attente des retombées concrètes des travaux méthodologiques évoqués au point 2.2, l'enquête sur laquelle est fondé le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sera poursuivie sans changements. Après trois années de difficultés liées au manque de moyens, une étude des composantes des prix de revient des logements neufs devrait aboutir à une première publication en 2004 et donner lieu à des prolongements en 2005.

3.4 Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes, cette opération a fait, en 2002, l'objet d'une rénovation importante. L'accent est mis sur la collecte des budgets primitifs et un fichier national unique est géré sous Intranet en saisie décentralisée. Un bilan a été établi à l'issue de cet exercice. Il est globalement positif, mais le changement du questionnaire et de certains concepts ont rendu difficile l'estimation de l'évolution des dépenses d'équipement. L'enquête 2003 a résolu ces problèmes. Un projet de publication a été mis au point en octobre 2003. L'objectif ambitieux à partir de 2004 est d'être en mesure de diffuser les résultats dès le milieu de l'année (juillet). La constitution d'une base de données complétée par les comptes administratifs en provenance de la direction générale de la comptabilité publique permettra de rapprocher les intentions d'investissement des budgets primitifs aux réalisations effectives.

3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- Le compte satellite du logement
Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2002. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux. Pour les deux années à venir, il est prévu d'approfondir les méthodes de chiffrage, notamment le chiffrage de l'investissement ou encore des locaux d'hébergement, d'enrichir avec de nouveaux indicateurs l'analyse de la gestion locative, d'expertiser les évaluations du compte en mobilisant des données récentes. A l'occasion de la mise en place de la base 2000, la coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale est confortée. Une première estimation des loyers de l'année précédente est présentée dès la réunion de mai de la commission.

Les études sur des thèmes connexes au logement, s'appuyant, entre autre, sur la dernière enquête logement seront renforcées. Une étude est en cours sur la rentabilité de l'accession à la propriété. Une étude sur les travaux financés par les ménages dans leur logement, une sur l'évaluation des loyers en fonction des caractéristiques des quartiers et une autre sur les prix des énergies selon les filières seront entreprises.

- Les analyses à partir des fichiers fiscaux
Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économique et statistique dispose de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier Filocom). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997, de 1999 et de 2001, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Les premières études longitudinales sont entreprises avec le fichier 2001 qui a été livré à la fin de l'année 2002. Ce fichier comprend en outre l'âge du conjoint qui permet d'affiner les études de population par âge et de revenus par unités de consommation.

Ces exploitations apportent des compléments d'information de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de population, de connaître l'âge du parc de logements, la fréquence de la copropriété, la durée d'occupation et d'améliorer la connaissance de la vacance des logements. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SES s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu de ce fichier. Cela s'est traduit également par la parution d'un article intitulé "le parc de logements et son occupation vus au travers des fichiers fiscaux" dans les Notes de Synthèses du SES, ainsi que d'une brochure "le logement en cartes", qui apportent une documentation très intéressante sur le sujet.

- Les réseaux d'informations économiques et sociales localisées

Ce réseau est organisé autour de GéoKit 2, qui est à la fois un ensemble de bases de données statistiques (sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et son environnement économique) et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Depuis 2001, GéoKit 2 comprend trois bases : une base communale principale, une base communale confidentielle et une base à l'Iris ne contenant que des données issues du recensement de la population de 1999 selon le zonage infracommunal de l'INSEE (IRIS-2000). La base communale principale est régulièrement enrichie de fichiers venant du ministère mais également d'autres organismes (Insee, DGI, EDF). De même, la base communale confidentielle mettra à disposition des statisticiens des données de l'ANAH, de la MSA et de la CNAF. Les bases locales mises à disposition des services déconcentrés sont désormais élargies aux départements ou régions limitrophes. Le fonctionnement de GéoKit 2 en réseau local assure une diffusion très large auprès des utilisateurs du ministère. Les DRE peuvent ajouter des données de source locale dans la base communale principale.

La version 2.12 du logiciel, diffusée en février 2004, permet des traitements cartographiques sur tous les niveaux géographiques infra et supra communaux.

En 2004, les fichiers FILOCOM de 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003 de la DGI seront intégrés dans la base communale principale GéoKit2 quand les conditions de confidentialisation seront finalisées avec la DGI. Les données Sirene 2003 de dénombrement des entreprises et des établissements seront également intégrées.. De nouvelles données du recensement de la population de 1999 (exploitations spécifiques) seront également intégrées dans la base communale principale et dans la base à l'IRIS-2000.

Pour 2005, d'autres projets sont à l'étude, d'une part avec le Scees, pour les données du recensement général de l'agriculture, et l'Ifen, pour l'intégration de statistiques départementales et régionales sur l'environnement (base Eider) ; L'ensemble de ces données constituera un gisement complet pour les études sur l'aménagement et l'habitat.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

On rappelle tout d'abord que, dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise de quatrième génération, la partie comptable du questionnaire a été alignée sur la déclaration fiscale des entreprises. De plus, la partie sectorielle du questionnaire, qui permet d'appréhender la nature de l'ouvrage, la catégorie du maître d'ouvrage et la localisation des chantiers, a été considérablement simplifiée. En plus de ces actions, un allègement important de la charge d'enquête a été mis en œuvre en 2000 sur l'exercice 1999, en 2002 sur 2001 et l'est à nouveau en 2004 sur l'exercice 2003 : c'est ce qu'on appelle la stratégie « petites entreprises ». Ainsi, pour toutes les entreprises de moins de dix salariés, l'enquête a été remplacée par l'utilisation des données comptables annexées aux déclarations fiscales. Ce sont près de 8 000 entreprises qui bénéficient de cet allègement et ne sont donc pas interrogées. D'autre part, le plan de sondage a été à nouveau optimisé en 2003, pour diminuer progressivement la taille de l'échantillon. Enfin, on va mettre en chantier la rénovation du cadre chantier, volet spécifique de l'enquête annuelle. La rénovation ira sans doute dans le sens de la simplification.

Par ailleurs, avec le renouvellement des échantillons pour le calcul des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements, chaque entreprise ne sera interrogée que cinq années de suite, l'objectif étant d'arriver à terme à un renouvellement par tiers. L'obtention du caractère obligatoire pour cette enquête a permis d'augmenter le taux de réponse, ce qui facilitera la rotation des échantillons. Dans le cadre du processus de rénovation de l'ICC, la phase de collecte est également réexaminée dans un

souci d'allégement. Ce sera notamment le cas pour la construction de maisons individuelles, si les conclusions de l'expérimentation qui doit être conduite en 2005 s'avèrent positives.

Pour l'enquête rénovée sur le parc locatif social, la charge d'enquête des organismes s'est trouvée allégée grâce au développement de la collecte informatisée. Le taux de réponse sur support informatique ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, le projet de réaliser un véritable système d'information sur le logement social (cf. point 2.2) ira dans le sens de l'allégement de la charge pour les organismes bailleurs, puisque cette opération se substituerait à quatre enquêtes actuellement existantes (cf. le point 2.2).

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

Plusieurs actions ont permis d'améliorer et d'élargir la connaissance au niveau local (cf. point 3.5 ci-dessus), en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes

5.2 Aspects "environnement"

L'enquête sur les investissements des collectivités locales (Colloc) devrait permettre de fournir à terme des indications sur leurs investissements destinés à l'adduction d'eau et à l'évacuation des eaux usées. En 2002, le questionnaire a été aménagé, afin que les EPCI et syndicats qui n'ont pas de budgets annexes spécifiques précisent les compétences que couvrent les données de leur budget principal.

Une étude exploratoire sur les émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie dans les résidences principales a été confiée par le SES au Ceren en 2002. Une étude complémentaire sur le thème étalement urbain et émission de CO₂ devrait être réalisée en 2005. L'objet de cette étude serait d'établir un bilan de l'étalement urbain en terme de gaz à effet de serre sur une agglomération en tenant compte à la fois des émissions liées à la consommation d'énergie dans le logement (émissions directes et indirectes) et les émissions liées à l'usage de transport. Cette étude se fera sur un ou plusieurs cas concrets (région Ile-de-France et éventuellement agglomération de Lille).

5.3 Aspects européens

Les statistiques de la construction sont fortement contraintes par deux règlements européens. Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises. Il prévoit la fourniture à Eurostat de résultats provisoires à t+10 mois et de résultats définitifs à t+18 mois. Des résultats provisoires sont communiqués depuis l'exercice comptable 1998 à partir de l'enquête annuelle d'entreprise. La stratégie « petites entreprises », avec laquelle les données issues de la source fiscale ne sont pas disponibles à t+10, pose néanmoins des problèmes de couverture partielle du champ une année sur deux. Pour l'enquête réalisée en 2001 sur l'exercice 2000, une nouvelle question a été introduite sur le thème de la sous-traitance reçue, répondant ainsi aux nouvelles exigences du règlement européen. A noter, par ailleurs, que nos enquêtes thématiques sur l'utilisation des TIC et sur les relations inter-entreprises correspondent à des projets initiés au niveau européen.

Le second règlement porte sur les indicateurs conjoncturels. Le SES est concerné par plusieurs variables, en particulier le nombre et la surface des logements autorisés. Les décompositions demandées ne posent pas de problème particulier. Le règlement prévoit également la fourniture de l'index BT01. Sa décomposition entre coûts salariaux et coûts des matériaux fait l'objet d'une transmission à Eurostat, depuis l'automne 2001. Parmi les évolutions proposées du règlement de court terme, il faut noter l'introduction d'un indice de prix de la production pour la construction, en sus de l'indice de prix des inputs (BT01 transmis dans le cas français). S'agissant des entrées de

commandes, la collecte réalisée mensuellement par la FNTP et la FFB et les travaux méthodologiques conduits depuis 2001 ont permis la mise en place de l'indicateur d'entrées de commande et de satisfaire ainsi aux exigences européennes dès la fin de l'année 2002. Ce nouvel indicateur demandera malgré tout à être consolidé.

Le projet d'enquête sur les déchets de l'activité de démolition dans le bâtiment (cf. point 2.1 ci-dessus) est une conséquence du nouveau règlement européen sur les déchets.

S'agissant des nomenclatures d'activités et de produits, pour préparer l'échéance 2007 de révision générale des nomenclatures, un dispositif de concertation avec les organisations professionnelles a été mis en place dès 2001 par l'Insee, dans le cadre des travaux de la "commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits". Pour la construction, une proposition commune aux fédérations professionnelles du secteur et au service statistique du ministère de l'équipement a été élaborée après plusieurs réunions de concertation. Après une première phase de négociations internationales, une seconde phase de concertation interne à la France est en cours avec les fédérations professionnelles concernées. L'objectif est de réexaminer notre proposition pour prendre en compte l'évolution des négociations internationales, notamment le rapprochement du secteur de la promotion de celui de la construction.

6. Liste des publications relatives aux programmes 2003 et 2004

Enquête annuelle d'entreprise

« EAE - Construction 2002 : Principaux résultats » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°256 mai 2004.

« EAE – Construction 2003, Premiers résultats » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), à paraître quatrième trimestre 2004.

« EAE – Construction 2002 : Données détaillées du SES », Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, septembre 2004.

Prix des travaux d'entretien - amélioration

« L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publié à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.

« L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - Notes de synthèse, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), mai-juin 2002.

Commercialisation des logements neufs (ECLN)

« Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.

Résultats de la construction neuve (SITADEL)

« Résultats de la construction » (mensuel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés à la fin du mois suivant.

« Résultats départementaux de la construction » (mensuel)-SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI) publié à la fin du mois suivant.

« Statistiques de la construction » (trimestriel), mis à disposition sur le site Internet.

« Statistiques de la construction en 2003 » (annuel) - Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), mis à disposition sur le site Internet, automne 2004.

Le parc locatif social (PLS)

« Le parc locatif social au 1er janvier 2002 » - SES Infos rapides du SES, Ministère de

l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°228, juillet 2003.

« Le parc locatif social au 1er janvier 2003 » - SES Infos rapides du SES, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), n°260 juin 2004.

Les ventes de logements neufs et anciens (EXISTAN)

« Les ventes de logements neufs et anciens en 2000 »- Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), à paraître quatrième trimestre 2004.

Résultats de l'enquête sur les investissements des collectivités locales (COLLOC)

« Les intentions d'investissements des collectivités locales en 2004 » – SES , Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer (DAEI), à paraître automne 2004.

Le compte satellite du logement

« Comptes du logement - édition 2004 (compte 2002 et loyers 2003) », collection « synthèses » du système statistique public, n°79 août 2004.

Le site internet

Une partie de ces résultats est mise à disposition sur le site Internet du SES. Le site « Economie et statistique » propose l'accès aux publications traditionnelles du service (SES Infos rapides, Notes de synthèse, etc.) et la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques. Les données sont ainsi facilement accessibles et "téléchargeables" dans un format permettant une utilisation aisée. Des enrichissements et mises à jour sont réalisés en continu.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Parmi les travaux prévus au programme à moyen terme, nombre d'entre eux ont été initialisés et sont donc en cours de conception. Il en est ainsi de la réforme méthodologique de l'indice du coût de la construction (ICC), de la concertation dans le cadre de la refonte à l'échéance 2007 des nomenclatures d'activités et de produits aux niveaux national, européen et mondial.

Le développement d'enquêtes thématiques se poursuit. Après les thèmes de l'utilisation des TIC et des relations inter-entreprises, les projets 2004-2005 concernent la gestion de l'immatériel et les déchets produits par les activités de démolition, alors que l'enquête sur l'entretien-amélioration de bâtiment est réalisée pour la deuxième fois. Le renouvellement de l'enquête sur l'utilisation des TIC est programmé pour la fin d'année 2006.

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social est en phase d'initialisation dans le cadre de la démarche « système d'information ». Le comité de pilotage a été constitué. L'aboutissement est prévu pour 2006.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales.

Enfin, l'élargissement du champ couvert par les indices de prix de production aux bâtiments non résidentiels est en attente. Cette extension demandera de dégager les moyens nécessaires, ce qui supposera sans doute l'achèvement des travaux de rénovation de l'ICC.

Travaux prévus au programme statistique 2004-2008
Formation « Urbanisme, équipement, logement »

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête Logement	Division logement de l'Insee	En 2006	Refonte substantielle du questionnaire, liée à la rénovation du tronc commun.	
Séries de stocks et de flux du parc de logements	Division logement de l'Insee	Projet sur la période 2004-2008	Travaux méthodologiques pour la prise en compte de fichiers administratifs et du recensement rénové de la population.	
Indice du coût de la construction	Insee division CEI et SES	Poursuite des travaux engagés, objectif 2005 pour la maison individuelle	Mise en place d'une réforme méthodologique	En cours, par étapes successives
Prise en compte du changement de nomenclature	SES et division CEI de l'Insee	2007	Suivi des négociations internationales	Concertation en cours
Enquêtes thématiques nouvelles	SES	A déterminer en coordination au sein du système statistique d'entreprise.	Développer de nouvelles enquêtes associées à l'EAE, selon l'actualité et les demandes européennes.	Enquête « immatériel » en 2004-2005, enquête « déchets de démolition » en 2005.
Enquête TIC dans la construction	SES	Reconduction en 2006	Périodicité selon la demande européenne	
Extension du champ des indices de prix aux bâtiments non résidentiels	SES	Projet sur la période 2004-2008	Construire des indices de prix pour la construction neuve et l'entretien - amélioration.	En attente
Mobiliser les bases de données d'actes de mutation pour améliorer la connaissance du marché des biens immobiliers (logements, terrains, bâtiments non résidentiels)	SES en partenariat avec la DGI	Travaux préparatoires en 2005, conditionné par la mise en place de la base nationale de données patrimoniales par la DGI	Substitution à l'ancienne enquête EXISTAN et extension aux terrains et bâtiments non résidentiels.	Note adressée au directeur général des impôts
Rénovation de l'enquête sur le parc locatif social	SES	Analyse détaillée en 2005, développements en 2006, mise en place au 1/1/2007	Redéfinition du contenu, en complémentarité aux autres opérations et reconsidération de son statut.	Initialisé, comité de pilotage mis en place

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais.
- d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

La DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS, et la DGUHC, maître d'ouvrage d'AGILLOS, ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément. Le ministère de l'équipement a mené en 2003 une étude d'urbanisation du système d'information sur le logement locatif social qui fournit des pistes d'amélioration concernant les enquêtes sur le parc social et son occupation. La DAEI et la DGUHC ont inscrit à leur programme de travail 2004 l'analyse détaillée des scénarios d'évolution des enquêtes EPLS et inventaire SRU. Ce travail pourrait déboucher dès 2005 sur une refonte des applications concernées, visant notamment à stabiliser l'unité statistique de recueil des données et à alléger la charge de travail des organismes enquêtés.

Bénéficiaires du statut du bailleur privé. La loi de finances pour 1999 a mis en place des dispositions fiscales visant à inciter un bailleur privé, propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à louer son bien sous condition de plafond de loyer et de plafond de ressource du locataire. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le bénéficiaire de ce dispositif remplit un engagement de location comprenant des informations sur les caractéristiques du logement (localisation, prix de revient ou d'acquisition, surface, loyer perçu, date d'achèvement de l'immeuble). Celui-ci est transmis à la DGUHC par les Directions des Services Fiscaux à des fins statistiques, la loi prévoyant d'évaluer l'impact de cette mesure sur l'investissement immobilier locatif privé et d'en dresser un bilan fiscal au travers d'un rapport du dispositif présenté au Parlement par le Gouvernement au plus tard le 15 septembre 2004. Cette présentation a été reportée au 15 septembre 2006 afin de prendre en compte l'effet du dispositif Robien défini dans la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.

Suite à l'obtention d'un avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et à la signature d'un arrêté ministériel en date du 5 septembre 2001, publié au B.O. du 10 octobre 2001, un fichier a été créé à partir des informations communiquées par les bénéficiaires puis saisies au sein de la DGUHC.

8 600 dossiers ont été adressés à la DGUHC au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002 par les directions départementales des services fiscaux. Ces données concernent 96 départements. Environ 15% des engagements de location reçus comportent des informations partielles et les valeurs manquantes portent sur des données essentielles (prix, loyer et surface).

Pour l'exercice 2003, la DGUHC a reçu 4 100 dossiers dont 13% ne peuvent être traités. Ces données concernent 40 départements environ.

Bien que le nombre de dossiers reçu soit en nette augmentation ces es volumes d'engagement sont loin de correspondre aux estimations affichées par les organisations professionnelles. Une rencontre entre la DGUHC et la DGI a mis en évidence les limites du dispositif de remontée des informations défini à l'origine.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujettis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement .

Deux rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999 et 2003. Le prochain est prévu début 2005.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

La troisième enquête a été réalisée en 2003. Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les UES (Union d'Economie Sociale),
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
- les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, les aides au logement perçues, les minima sociaux perçus, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1^{er} janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1^{er} trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 31 mai. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communiquent ensuite à la DGUHC.

Trois rapports au Parlement ont été réalisés en 1997, 2000 et 2003. La quatrième devra être produit en 2006.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, sera consultable par internet et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques ainsi que la possibilité de générer des tableaux en croisant les informations.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MIILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MIILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.